

Le Poiré-sur-Vie, le 7 février 2024*

Réf : PDC/VM/SR – N°81/2024
Service référent : Affaires générales

à l'attention de Mmes et MM.
les membres du conseil municipal

Objet : *Ordre du jour du prochain conseil municipal*
Séance du Mardi 20 février 2024

Madame, Monsieur,

Le conseil municipal se réunira le **Mardi 20 février 2024, à 19 heures, salle du conseil municipal, en mairie.**

L'ordre du jour sera le suivant :

- Approbation du procès-verbal du 30 janvier 2024,
- Information sur les décisions du Maire prises du 20 janvier 2024 au 05 février 2024.

Administration générale - Finances

- Budget principal – Approbation du Compte Financier Unique 2023
- Budget Assainissement – Approbation du Compte Financier Unique 2023
- Budget Chaufferie bois – Approbation du Compte Financier Unique 2023
- Budget Commerces et Services – Approbation du Compte Financier Unique 2023
- Budget Lotissement route de Palluau – Approbation du Compte Financier Unique 2023
- Budget ZAC – Approbation du Compte Financier Unique 2023
- Budget principal 2024 – Autorisation de programmes et crédits de paiement
- Budget principal – Approbation du budget primitif 2024
- Budget Assainissement – Approbation du budget primitif 2024
- Budget Chaufferie bois – Approbation du budget primitif 20234
- Budget Commerces et Services – Approbation du budget primitif 2024
- Budget Lotissement route de Palluau – Approbation du budget primitif 2024
- Budget ZAC – Approbation du budget primitif 2024
- Budget principal – Subvention au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)
- Détermination des taux d'imposition 2024
- Personnel communal :
 - Modification du tableau des effectifs – Ouverture de poste pour le remplacement d'un agent au service Animation locale et culturelle
 - Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste permanent au service Voirie
 - Protection sociale complémentaire – Conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents
 - Convention de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires sur leur temps de travail au profit du SDIS de la Vendée

Développement durable – Prévention - Citoyenneté

- Adhésion à l'Association du Passeport du Civisme

MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Mail : mairie@lepoiresurvie.fr

Aménagement – Infrastructures – Espace rural – Cadre de Vie

- Bilan annuel des cessions et acquisitions immobilières réalisées pour l'année 2023
- ZAC multi-sites de l'Idonnière, tranche 3 - Présentation du plan de composition
- ZAC multi-sites de l'Idonnière, tranche 3 - Transfert de la zone humide de l'Idonnière 3 du budget annexe « ZAC » vers le budget principal
- Désignation d'un membre du conseil municipal pour délivrer un permis au Maire en exercice

Informations diverses

- Informations municipales
- Informations sur l'intercommunalité
- Agenda

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Sabine ROIRAND



** Les collectivités ayant décidé d'adopter le régime budgétaire et comptable des métropoles (M57) doivent désormais se conformer à des évolutions de leurs obligations juridiques préalables au vote du budget.*

L'entité qui opte pour le référentiel M57 applique l'article L.5217-10-4 dudit code, relatif au calendrier de vote du budget des métropoles, aussi : « Le délai de communication du projet de budget à l'assemblée délibérante est porté de 5 à 12 jours. Pour l'application de l'article L.5217-10-4, le délai s'entend en jours calendaires. »

Dans ce cadre, la convocation ci-présente vous est transmise avec les pièces budgétaires ce 7 février et non pas le 14 février comme cela se faisait précédemment.

Vous pourrez retrouver les documents budgétaires sur la GED – élus dès le 7 février.

L'ensemble des délibérations sera consultable sur la GED quelques jours avant le conseil municipal du 20 février.

Merci de votre compréhension.